

Éléments de langage FCO – 6 novembre 2017

document MAA -DGAL

Les faits

Un cas de FCO de sérotype 4 a été détecté et confirmé le 6 novembre sur un veau provenant d'une exploitation de Haute-Savoie. L'animal séjournait actuellement dans l'Allier et va être abattu.

C'est le premier cas de sérotype 4 détecté en France continentale (en Corse, on compte actuellement 193 foyers de sérotype 4). Le sérotype 8 est en revanche largement présent en France continentale depuis 2015.

La FCO est une maladie virale , strictement animale (ovins, bovins, porcins, ruminants sauvages), transmise par des insectes vecteurs du type Culicoïdes (moucheron). Plusieurs sérotypes du virus ont été identifiés et sévissent en Europe et dans le monde..

Les mesures

. Afin de limiter la diffusion de la maladie, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises par les autorités sanitaires (DDPP et DGAL) :

- ***Dans l'élevage d'origine du veau contaminé situé dans le département de Haute Savoie :***

La DDPP 74 a mis l'élevage d'origine du veau sous APMS dès le 3 novembre (dans l'attente de la confirmation). La surveillance a été renforcée et les mouvements des animaux sensibles à la maladie ont été bloqués.

Le vétérinaire sanitaire de l'élevage s'est rendu dans l'exploitation afin de recenser et examiner les animaux sensibles à ce virus , présents , et effectuer des prélèvements sanguins sur tous les animaux.

- ***Dans le département de l'Allier où le veau est stationné***

L'élevage où se trouve le veau a été placé sous APMS (surveillance renforcée et blocage des animaux sensibles) depuis le 3 novembre. Un APDI est pris ordonnant l'abattage du veau et une recherche de la maladie dans l'ensemble de cet élevage.

- Conformément à la réglementation de l'UE, des zones de restriction, protection et surveillance sont mises en place (respectivement, 20, 100 et 150 kms autour du foyer)
- Une vaccination d'urgence, prise en charge par l'Etat, va être déployée autour du foyer afin de circonscrire la maladie, avec l'objectif de l'éradiquer. A cette fin, la banque d'antigènes détenue par le MAA va être mobilisée rapidement. L'arrêté ministériel du 22 juillet 2011 va être modifié dans ce sens.
- Le CNOPSAV a été convoqué ce jeudi 9 novembre pour faire un point de la situation et acter les mesures de maîtrise sanitaire.
- Ce cas va être notifié à l'Union européenne et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), conformément aux réglementations et normes en vigueur. Sans attendre, les autorités vétérinaires italienne et suisse ont été informées car le zonage évoqué plus haut déborde assez largement sur leur territoire.

Une enquête est en cours afin de déterminer l'origine de la contamination, et d'évaluer le niveau de prévalence de la maladie autour de ces élevages.